

# Contrat d'objectifs

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin,

ET

L'association Centre d'Animation Social et Familial de Bischwiller (CASF).représentée par son Président Monsieur Pierre BROUSSE,

Vu la délibération du Conseil Général du 12 décembre 2011, et de la commission permanente du 7 avril 2014,

Vu le contrat d'objectifs conclu avec l'association CASF de Bischwiller pour une durée de un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Considérant qu'il convient d'accompagner la structure et afin d'assurer une cohérence avec le renouvellement de l'agrément d'un an délivré par la CAF,

**Il est convenu ce qui suit :**

Article 1 : objet dudit contrat

Le Contrat d'Objectifs susvisé est renouvelé pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

Article 2 :

Les autres clauses et conditions du contrat d'objectifs pour 2013 précitée, restent inchangées.

Fait en 2 exemplaires à Strasbourg, le

Pour le CASF de Bischwiller,  
Le Président,

Pour le Département du Bas-Rhin,  
Le Président du Conseil Général

Pierre BROUSSE

Guy-Dominique KENNEL